

Le 10 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le SIAAP et la ville de Maisons-Laffitte s'engagent pour la valorisation des fumiers équins et des boues d'épuration

Le vendredi 10 février 2017, le SIAAP et la ville de Maisons-Laffitte ont signé un accord-cadre de partenariat afin d'assurer la valorisation des ressources organiques issues des fumiers équins et des boues d'épuration.

La cérémonie s'est déroulée sur l'usine du SIAAP, Seine aval située dans les Yvelines, en présence de Belaïde BEDREDDINE, Président du SIAAP, Jacques MYARD, Député-Maire de Maisons-Laffitte, Philippe LIEGEOIS, Conseiller municipal de Maisons-Laffitte, Délégué au Développement durable. Plusieurs élus et représentants institutionnels et associatifs ont participé à cet évènement en présence également de M. Stéphane GRAUVOGEL, Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye, qui représentait le préfet des Yvelines.

Ce partenariat entre le Syndicat d'assainissement francilien et la ville de Maisons-Laffitte résulte d'une volonté commune de créer des synergies à l'échelle du territoire afin d'être en mesure de répondre dès aujourd'hui aux défis environnementaux.

Cette démarche s'inscrit également dans la continuité des objectifs définis par le plan stratégique « SIAAP 2030 », dans lequel le SIAAP renouvelle son engagement en faveur du développement d'un service public de l'assainissement efficient et durable en Ile-de-France.

La valorisation du fumier équin favorise l'indépendance énergétique des territoires

La capacité à valoriser, en circuit court, les ressources issues de l'activité des territoires, s'inscrit dans une logique de maîtrise de l'empreinte énergétique et dans une dynamique d'économie circulaire.

Le SIAAP procède d'ores et déjà à la méthanisation des boues sur son usine Seine aval depuis 1940, et traite chaque année plus de 130 000 tonnes de boues d'épuration. Ces boues produisent du biogaz qui représente une énergie renouvelable de plus de 400 Giga Watt heure par an. La valorisation de ces boues permet ainsi à l'usine d'être autonome énergétiquement à plus de 60 %.

Dans la continuité de ces processus de valorisation en circuits courts, **le SIAAP et la ville de Maisons-Laffitte ont décidé de capitaliser sur leur proximité géographique et leurs ressources communes, pour initier un partenariat inédit, visant à valoriser au sein de Seine aval, les fumiers équins produits par le site hippique de Maisons-Laffitte (environ 20 000 tonnes par an).**

En transformant les ressources organiques issues des boues et des déchets équins en **biogaz**, voire en **biométhane**, réinjecté directement au réseau local ou valorisé sous d'autres formes, le SIAAP et la ville de Maisons-Laffitte inscrivent leur action dans la continuité de la loi relative à la transition énergétique et réaffirment le rôle essentiel des acteurs du territoire dans la lutte contre le réchauffement climatique ainsi que la pertinence des partenariats et synergies entre acteurs publics.

Un partenariat expérimental fondé sur des travaux de recherche innovants et opérationnel dès 2019

Dans le cadre de cette Convention de partenariat, plusieurs phases successives ont été prévues afin d'étudier, de partager et de tester des technologies innovantes de méthanisation de ces ressources organiques sur le site Seine aval :

- Durant l'année 2017, des tests seront effectués dans les laboratoires du SIAAP afin d'étudier le pouvoir méthanogène du fumier équin et sa complémentarité avec les boues ;
- Puis, la possibilité de participer au **partenariat d'innovation initié par le SIAAP et le SYCTOM** (l'agence métropolitaine des déchets ménagers) visant à favoriser la co-méthanisation des ordures ménagères sera étudiée par les partenaires. Ils s'associeront également au **programme de recherche** du SIAAP, **Mocopée** <http://www.mocopee.fr> qui démarre un axe de recherche sur ces problématiques, en partenariat avec des équipes scientifiques pluridisciplinaires publiques ;
- L'année 2018 permettra d'avancer dans la définition de **pilotes industriels** ;
- En 2019, la réalisation du pilote à grande échelle devra permettre d'aboutir à de premiers essais opérationnels début 2020.

Contact presse SIAAP : patricia.gbeuly@siaap.fr - 06 66 45 93 38

c.euzen@tilder.com - 06 03 02 34 47

Contact Ville de Maisons-Laffitte : philippe.liegeois@maisonslaffitte.fr

À propos du SIAAP

Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le Service public qui dépollue chaque jour les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens, ainsi que les eaux pluviales et industrielles, pour rendre à la Seine et à la Marne une eau propice au développement du milieu naturel. Le SIAAP, avec ses 1700 agents, dépollue 7J/7, 24H/24, près de 2,5 millions de m³ d'eau, transportés par 440 km d'émissaires et traités par ses 6 usines d'épuration.

WWW.SIAAP.FR



@Le_SIAAP



@Le_SIAAP

À propos de la Ville de Maisons-Laffitte

La Ville de Maisons-Laffitte, de par son histoire, sa culture et son activité liée au cheval, est un des atouts majeurs de la filière hippique en France.

Elle abrite environ 1400 chevaux de courses et de loisirs regroupés dans une cinquantaine d'écuries et impliquant près de 1000 emplois directs et induits.

Le site comprend l'hippodrome et le centre d'entraînement de chevaux de courses mais aussi des installations sportives permettant aux cavaliers de pratiquer dans toutes les disciplines : dressage, saut d'obstacles, concours complet, randonnée...

Plus d'information sur www.maisonslaffitte.fr